La taxe d'apprentissage, comment ça marche?



2

Je complète le bordereau de versement au nom d'un établissement de l'AISP avant le 31 mai 2022 (pour un maximum de 13% de 0,68% de la masse salariale) accompagné du règlement par chèque ou virement.



IBAN : FR76 1382 5002 0008 7765 5817 861 BIC : CEPAFRPP382

CAISSE D'EPARGNE



IBAN: FR76 1810 6000 6161 0210 2405 131 BIC: AGRIFRPP881

CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

3

Je renvoie le bordereau accompagné de mon règlement (chèque ou virement) avant le 31 mai 2022 à : AISP - 24 Route de Thônes - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy ou par mail à aisp@aisp74.asso.fr

À RÉCEPTION, L'AISP VOUS TRANSMETTRA PAR MAIL VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE Une question ? Un renseignement ? Contactez Marjorie Roulet-Bégasse, Attachée de Direction Générale par mail à m.rouletbegasse@aisp74.asso.fr

VOTRE ENTREPRISE				
Dénomination :				
N° Siret :				
Adresse postale complète :				
Nom - Prénom - Fonctions interlocuteur :				
N° de téléphone :				
Adresse e-mail :				
À quel établissement souhaitez-vous verser votre taxe d'apprentissage ?				
	□ L'ENGLENNAZ	et/ou	□ LA P	ASSERELLE
Somme versée (chiffres) :			€	□ Chèque □ Virement